

PROGRAMME DE FORMATION

M05L - CSE & CFDT

Votre contact

Laurence OUAKI

formation@ideforce.fr

Durée

2.00 jour(s)

16:00 heures

Public

Formation plus particulièrement destinée aux élus en instance représentative du personnel, aux candidats potentiels et aux Délégués

Objectifs de la formation

- Connaître les éléments qui fondent l'identité de la CFDT.
- Connaître les prérogatives et les missions du Comité Social et Économique dans ses dimensions : Contrat de travail ; Vie économique de l'entreprise ; Santé, sécurité et conditions de travail ; Activités culturelles et sociales
- Connaître les prérogatives et les missions du Délégué Syndical CFDT.
- Identifier les raisons d'entretenir un lien fort entre le DS et les élus en CSE.
- Mettre en œuvre les pratiques qui favorisent le développement de la CFDT.
- Élaborer un plan d'action de section.

Programme :

1er jour

Accueil et présentation
Le socle identitaire de la CFDT
Le socle identitaire de la CFDT (suite)
Le Comité Social et Économique

Repas

La compétence « Contrat de travail » du CSE
La compétence « Vie économique de l'entreprise » du CSE

La compétence « Santé, sécurité et conditions de travail » du CSE

2ème jour

La compétence « Activités sociales et culturelles » du CSE
Les moyens du CSE
Les moyens du CSE (suite)
Le Délégué Syndical CFDT

Repas

Les liens entre les élus et le DS
Les pratiques qui favorisent le développement
Elaborer un plan d'action de section
Elaborer un plan d'action de section (suite)
Evaluation de la formation par les participants

Supports et Méthodes :

Formation basée sur une approche pédagogique active alternant apports théoriques, exercices et mise en situation.

Prérequis :

Aucun

Informations complémentaires :

Frais pédagogiques

Voir fiche tarif www.ideforce.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Conçue pour être accessible aux personnes en situation de handicap.

Inscription et renseignements

Auprès du Syndicat CFDT Chimie Énergie du territoire du participant.

Délais d'inscription

Dès la parution de la formation au calendrier des formations proposées, et au moins 30 jours avant le 1er jour de la formation.